



## Frais de Succession suite à une vente

Par **clairounette**, le **30/03/2015** à **17:40**

Bonjour,  
ma mere est veuve depuis 14 ans elle est propriétaire de sa maison et de plusieurs terrains (autour de la maison) nous sommes 3 enfants et nous avons tous décidé de vendre des terrains  
nous sommes propriétaires tous les trois de la moitié qui appartenait de notre père  
il y a 3 acheteurs qui ont signé les compromis de vente  
il reste a avoir les certificats d'urbanisme (c'est en campagne)  
allons-nous payer des frais sur la vente des terrains?  
merci de votre réponse  
claire

Par **domat**, le **30/03/2015** à **18:05**

bjr,  
pour vendre un bien, il faut l'accord de tous ses propriétaires donc il faudra l'accord des enfants et de votre mère.  
en principe c'est à l'acquéreur de payer les frais (notaire et trésor public).  
selon le cas, il peut y avoir une taxe sur la plus value.  
vous pouvez consulter ce lien:  
<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F22393.xhtml>  
cdt